



DOSSIER DE CANDIDATURE 2025

Formation initiale des animateurs de stages SSR

Arrêté du 26 juin 2012 modifié par l'arrêté du 29 avril 2024

Modalités de dépôt de dossier de candidature

- Les candidats doivent télécharger la fiche de candidature sur le site inserr.fr : <https://www.inserr.fr>
- **Les champs du dossier de candidature doivent être remplis de façon numérique. Le dossier constitué de la fiche de candidature et des pièces justificatives est à retourner en fichier "format PDF" intitulé de votre Nom de naissance + nom du document. La taille du fichier PDF ne doit pas excéder 15 Mo.**
- Ce dossier dûment complété et les pièces à fournir sont à retourner uniquement par courriel à l'adresse suivante formations-reglementees@inserr.fr

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DOSSIER : 30 AOÛT 2024

- Les dossiers incomplets et/ou qui ne répondront pas au format demandé ne seront pas pris en compte.

ELEMENTS A JOINDRE A LA FICHE DE CANDIDATURE

- 1 photo d'identité récente au format jpeg
- Lettre de motivation rédigée en français
- Curriculum vitae à jour
- Copie du permis de conduire de la catégorie B (attention : permis probatoire refusé)
- Copie de la carte nationale d'identité (avoir plus de 25 ans)
- Justificatif de domicile au nom du candidat de moins d'un an
- OBLIGATOIRE pour tout profil : copie du diplôme requis pour accéder à la formation (cf liste page 2)
- OBLIGATOIRE pour les psychologues : copie de l'attestation ARS (N° ADELI) ou N° du répertoire partagé des professionnels de santé
- OBLIGATOIRE pour les experts en sécurité routière : copie de l'autorisation d'enseigner **en cours de validité**

Pour les documents photocopiés, inscrire sur le document « Certifié conforme à l'original », dater et signer.

Conditions d'accès et calendrier de recrutement

Après un premier examen des dossiers de candidature, **les candidats retenus, seront convoqués à un entretien de motivation organisé en visioconférence.** Les convocations seront envoyées **par courriel** (adresse mail obligatoire).

Etapes	Périodes
Ouverture des candidatures et dépôt des dossiers	18 juin 2024 au 30 août 2024
Traitement des dossiers et présélection des candidats (sur dossier)	18 juin au 06 septembre 2024
Entretien de motivation des candidats présélectionnés	23 septembre au 02 octobre 2024
Résultat de la sélection	Semaine du 7 octobre 2024

Rappel des prérequis et conditions d'accès à la formation

articles L. 223-6 et R. 223-5 du code de la route

- Avoir **plus de 25 ans**
- **Posséder son permis** de conduire de la catégorie B (hors permis probatoire)

1. Pour l'animateur expert en sécurité routière :

Titres ou diplômes mentionnés à l'article R. 212-3 du code de la route, complétés de l'un des qualifications suivantes :

- **BAFM** : brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteurs délivré par le ministère chargé de la sécurité routière
- **BAFCRI** : brevet d'animateur pour la formation des conducteurs responsables d'infractions délivré par le ministère chargé de la sécurité routière
- **FMESR** : titre à finalité professionnelle intitulé formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières délivré par l'association nationale pour la formation automobile (ANFA)
- **Qualifications reconnues équivalentes** : telles que définies à l'article R. 212-3-1 du code de la route pour les personnes titulaires de qualifications acquises dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

2. Pour l'animateur psychologue :

Diplômes mentionnés à l'article 1er du décret no 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Organisation de la formation

Séquences	Périodes	Nb d'heures
Stage observation N°1 - CSSR	2 jours à 7h par jour	14 heures
Stage observation N°2 - CSSR	2 jours à 7h par jour	14 heures
Entrée en formation 1 ^{ère} partie - INSERR	3 semaines de 35 heures	105 heures
Intersession	± 4 semaines	
Stage observation et coanimation N°1 - CSSR	2 jours à 7h par jour	14 heures
Stage observation et coanimation N°2 - CSSR	2 jours à 7h par jour	14 heures
Retour en formation 2 ^{ème} partie - INSERR	2 semaines de 35 heures	70 heures
TOTAL STAGES	8 jours de 7 heures	56 heures
TOTAL FORMATION	5 semaines de 35 heures	175 heures

Au cours de l'intersession : observation/coanimation d'une séquence de stage + rapport de stage

Les animateurs doivent participer à deux stages dans un CSSR en présence d'animateurs confirmés. Lors de chacun de ces stages, ils coanimeront avec un des animateurs titulaires une séquence préparée lors de la formation initiale. Cette expérience pédagogique servira à la rédaction d'un rapport de stage selon un cahier des charges précis qui sera corrigé et validé par l'équipe pédagogique.

Critères de sélection

La sélection des candidats sera effectuée sur la base des critères suivants :

Pour les experts en sécurité routière (BAFCRI ou BAFM ou FMESR) :

- Ancienneté de l'obtention du diplôme,
- Expérience dans la formation ou la prévention,
- Diplômes ou formations complémentaires en lien avec l'activité d'animateur.

Pour les psychologues :

- Sous-discipline en psychologie,
- Lien avec l'activité d'animateur,
- Expérience dans l'animation de groupes restreints (préférentiellement en prévention-éducation),
- Formations régulières et récentes.

Pour toutes les candidatures :

- Candidatures antérieures
- Equilibre groupe (mixité, variété de profil)
- Département selon le nombre d'animateurs déjà en activité
- Date de réception du dossier